

RE: dates arrêtées pour une visioconférence et la réunion publique + protection arbres

 **De** Léa Chmielarski <lchmielarski@verdi.fr>
À Antoine BARBET_Maire <antoine.barbet@villerssurcoudun.fr>
Cc Amina Naïm <anaim@verdi.fr>
Date 2024-07-18 11:52

 99_AR-ARR2023_1019.pdf (~1,1 Mo)  Formulaire-dde-abattage-arbres-1.pdf (~396 ko)

Bonjour Monsieur Barbet,

C'est parfait, je note ces dates de mon côté également.

Je m'excuse d'avoir manqué vos appels la semaine dernière, je rentre tout juste de congés.

Concernant la protection des arbres, comme évoqué il y a quelques jours, vous pouvez prendre un arrêté municipal permanent soumettant tout abattage ou arrachage des arbres ou arbustes à autorisation préalable délivrée par la commune.

Vous trouverez ci-joint un exemple d'arrêté pris par la commune de La Teste de Buch. Vous pouvez l'appliquer sur le secteur du Bois de Rimberlieu uniquement, ou bien sur toute la commune. Cela permettra d'assurer le maintien des arbres ponctuels sur Rimberlieu, qui sont en dehors des boisements protégés au PLU.

Je vous laisse en prendre connaissance afin de réfléchir à sa transposition pour la commune de Villers-sur-Coudun.

Concernant les 40% de déboisement max autorisés dans la zone UC du précédent PLU, je ne suis pas sûre qu'il soit opportun de le réinscrire dans le règlement écrit de la zone UB. En effet, les boisements de la zone UC sont protégés par l'article L.151-23 (hachures vertes), n'autorisant les abattages que pour des motifs phytosanitaires ou sécuritaires, et non pour des constructions. La règle des 40% de déboisement ne pourra donc pas s'appliquer de fait. Pour les éventuelles parcelles pouvant encore accueillir des constructions, elles ne semblent pas concernées par des boisements, ce qui laisse quelques possibilités de densification tout en préservant les bois.

N'hésitez pas à me recontacter si besoin, mais ce sujet de la protection des arbres pourra être discuté et validé lors de la réunion du 13 septembre.

Bien cordialement,

VERDI Designer de territoires

Léa Chmielarski

Chargée d'études en Urbanisme

03.44.48.26.50 | 06.77.50.00.26

VERDI Conseil Coeur de France

PAE du Haut Villé | 2, rue Jean Baptiste Godin

60000 Beauvais

www.verdi.fr

De : Antoine BARBET_Maire <antoine.barbet@villerssurcoudun.fr>

Envoyé : jeudi 11 juillet 2024 18:11

À : Léa Chmielarski <lchmielarski@verdi.fr>

Cc : Amina Naïm <anaim@verdi.fr>; Romain DILLENSEGER - ADTO <rdillenseger@adto-sao.fr>; Pascalecasabianca <pascalecasabianca@wanadoo.fr>; Joseph Nunes <joseph.nunes@villerssurcoudun.fr>; philippe.vervaet@villerssurcoudun.fr; Astridleroi2 <astridleroi2@gmail.com>; Pierre Rivoalen <pierre.rivoalen@oleon.com>; MAIRIE DE VILLERS SUR COUDUN <contact@villerssurcoudun.fr>; Jcrepin <jcrepin@bio-propre.fr>; Jcrjulien <jcrjulien@outlook.fr>

Objet : dates arrêtées pour une visioconférence et la réunion publique

Bonjour Madame Chmielarski,

Comme convenu, je reviens vers vous pour vous confirmer les dates suivantes :

- **Réunion en visioconférence** le vendredi **13 septembre à 15h00**
- **Réunion publique** à la salle multifonction de Villers le lundi **23 septembre à 19h00 ou 20h00** (à fixer)

Merci d'avance pou votre retour

Bien cordialement,

Le Maire,

Antoine BARBET



Imprimer n'est pas toujours nécessaire : préservons notre environnement !

<https://www.villersurcoudun.fr/>

<https://www.facebook.com/groups/80634093517529>